

# UN VRAI + pour l'éducation prioritaire et l'École

COLLOQUE COLLÈGES REP+  
9 octobre 2014



## « Collèges REP+, états des lieux et devenir » *Mise en place et enjeux des REP+*

### Discours d'ouverture du colloque

**Frédérique Rollet – Co-secrétaire générale du SNES-FSU**

La chronologie de l'Éducation prioritaire que vous trouverez dans le dossier de presse est très éclairante; plus de trente ans depuis la création du dispositif, plusieurs réformes, un maquis d'appellations et toujours de lourdes insatisfactions.

Insatisfactions des personnels exerçant dans les établissements où le métier est de plus en plus difficile, où faire entrer les élèves dans les apprentissages requière beaucoup d'efforts, d'imagination pédagogique et de fatigue, insatisfaction des syndicalistes que nous sommes devant des résultats qui font que les écarts de réussite entre les élèves de l'Éducation prioritaire et les autres sont en augmentation depuis le milieu des années 2000, que, en dépit du nombre d'élèves en Éducation prioritaire désormais important, les trajectoires scolaires restent fortement corrélées à l'origine sociale.

Ce bilan mitigé ne saurait être complet cependant si l'on ne le complétait pas en précisant que l'on peut s'interroger sur ce qui se serait passé sans le dispositif de l'Éducation prioritaire alors même que les écarts au sein de la société française se sont accentués, que la concentration des difficultés scolaires et sociales, la suppression de la carte ont créé de véritables ghettos, que le clivage et la paupérisation des familles pèsent sur la construction des apprentissages.

Quelles réflexions alors inspirées par le retour sur plus de 30 ans d'Éducation prioritaire, quelles revendications syndicales ?

Affirmer d'abord fortement qu'il faut relancer l'éducation prioritaire, parce que le SNES et la FSU font le pari de l'éducabilité de tous, parce que les inégalités devant le savoir sont insupportables, parce qu'on ne peut accepter de voir des zones entières devenir zones d'inégalités, des zones où parfois l'école demeure le seul service public garant de l'égalité. L'éducation prioritaire peut être un outil, cet outil doit évoluer.

Tirer ensuite un certain nombre d'enseignements des aléas des réformes précédentes, refuser que les ZEP deviennent des lieux de déréglementation sabrant les droits et statuts des personnels, décentrant le travail alors qu'il s'agit de se mobiliser sur les apprentissages, exiger des efforts supplémentaires dans la part du budget de l'Éducation Nationale consacrée à l'Éducation prioritaire, accompagner les équipes, des équipes pluri-professionnelles complètes, et améliorer les conditions de travail, agir sur les effectifs, s'appuyer sur les expériences de terrain et faire confiance aux enseignants.

# « Collèges REP+, états des lieux et devenir »

## Mise en place et enjeux des REP+

---

Ces exigences, le SNES, avec les autres syndicats nationaux de l'éducation de la FSU les portent depuis longtemps et les sont développées lors des discussions préalables à la loi de refondation. Afin de rendre véritablement compte de l'expression des personnels alors que le MEN organisait des consultations dans un cadre démocratique pour le moins discutable, la FSU lança l'automne dernier sa propre enquête. Sans surprise, les demandes prioritaires émergeant des synthèses portaient sur la réduction des effectifs et le temps pour le travail collectif, la formation initiale et continue. Elles laissaient aussi transparaître les difficultés rencontrées par les personnels, leur volonté d'être écoutés, leur exigence d'une relance digne de ce nom loin des désastreux dispositifs mis en place par Robien et prolongés par les Eclair.

Elle a montré la force de l'engagement professionnel des personnels qui savent ne pas ménager leur peine, leur volonté farouche de faire réussir tous les élèves, contre vents et marées parfois.

Aussi, maintenant que l'ensemble de la réforme est connu, que récemment la Ministre de l'Education a rendu publics les contingents académiques des réseaux de l'éducation prioritaire, que 102 collèges expérimentent dès cette année les mesures des REP+, quelle est notre appréciation ? Quelles sont vos appréciations ? Vos propositions ?

Certes, nous avons évité une concentration des moyens sur un petit nombre d'établissements, un recentrage pouvant être lié à la politique de la ville, certes, il semble que l'on doive en finir avec la logique des Eclair, l'affranchissement des règles nationales, « l'adaptation aux élèves » thématique qui s'est incarnée dans le socle 2005 opposé aux programmes jugés trop ambitieux, certes différents outils se croisent pour aider à stabiliser les équipes et alléger les difficultés du travail.

Mais d'ores et déjà ne nombreuses zones d'ombre obscurcissent le tableau : le périmètre de la carte dont le MEN indique qu'il ne sera pas étendu permettra-t-il réellement de prendre en compte tous les établissements confrontés à des difficultés pour assurer la réussite des élèves ? Jouera-t-on dans les Académies la transparence voulue dans le classement et l'élaboration de la carte définitive ? Quant à l'application de la pondération dans les 102 REP+ en vigueur dès cette année, elle se met en place de façon très diversifiée. Une dépêche rendait compte il y a une quinzaine de jours des propos de chefs d'établissement pointant un risque de tensions sur le terrain et demandant des clarifications. Qu'en termes élégants ces choses là sont dites ! Quelle ironie de voir les fauteurs de troubles gémir sur les conflits possibles dans les établissements ! Décret comme circulaire sont on ne peut plus clair : il ne s'agit pas de comptabiliser mesquinement quoi que ce soit, d'imposer aux enseignants des réunions hebdomadaires dont les objets de travail seraient même définis par le chef d'établissement. Il s'agit bien de rendre justice à des professionnels concepteurs de leur métier, soucieux de faire tout ce qui peut être profitable au cœur du métier et améliorer l'activité en classe.

Laissons donc les équipes maîtresses de leurs choix, finissons en avec un mode de gestion tatillon et stérile fondé sur l'obsession de l'encadrement des enseignants. L'action syndicale doit aussi permettre d'aller plus loin dans le dispositif, obtenir une transposition de la pondération pour tous les membres des équipes pédagogiques et éducatives, enseignants documentalistes, Cpe, Copsy etc., doter les REP d'équipes complètes ; Toutes les heures d'enseignement doivent déclencher la pondération quoi qu'en disent actuellement les hiérarchies administratives.

Beaucoup de problèmes à régler on le voit, beaucoup à faire pour le collectif dans le cadre de l'action syndicale.

# « Collèges REP+, états des lieux et devenir »

## *Mise en place et enjeux des REP+*

---

Mais disons le tout net : si l'on veut que les ZEP puissent assurer une égalité effective dans l'offre de formation, si l'on refuse que l'école dans les quartiers en difficulté soit une école plus pauvre, aux ambitions réduites, il faudra faire un effort à la dimension de la question, avoir des effectifs qui permettent l'efficacité de l'action pédagogique et éducative, un fonctionnement démocratique des établissements, le rétablissement de la formation continue, des mesures de carrière et de gestion des personnels qui prennent en compte la pénibilité particulière des conditions d'exercice .

Ce colloque est le votre, nous attendons beaucoup de vos témoignages, vos expériences, votre expertise. Va-t-on enfin vers une politique ambitieuse C'est l'enjeu des mois prochains. Avec vous le SNES se battra pour que la relance ne soit pas qu'un slogan.